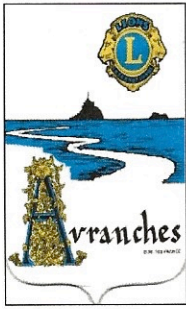


## ACTIVITE PHYSIQUE ET CANCER



Suite aux études récentes qui confirment le bienfait du sport pendant et après les traitements du cancer, le Gosm a souhaité favoriser l'accès aux activités sportives par le financement de l'inscription d'un club ou d'une association sportive à hauteur de 120 euros maximum par an et par patient.



Le financement de ce projet a été obtenu grâce aux actions menées par le Lion's Club Avranches Mont-Saint-Michel (vente des tulipes) et par les Jullouvillaises (marche en mer).

